

22 novembre 2021

Participants (présents) :

Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Elus : Frédéric AGUILERA (Vice-Président aux transports) ; Myriam KELLER, Fabrice PANNEKOUCKE, Martine VENTURINI, Cédric VIAL,

Services : Cyril PHILIS, Eric SALIOU, David LICITRA, Mathieu FOURQUET, Jonathan FOLLET, Giorgio BERERA, Romain TUET—BUSSEUIL, Olivier LAURENT

SNCF Voyageurs : Sébastien HERVIER ; Caroline DOMENECH ; Arnaud COLOMBO

SNCF Réseau : Aurélie BLANC, Anne FULCHIRON

Lémanis : Mathieu FLEURY, Armelle LAUGIER

FNTV : Alexandre GEOFFROY

CESER : Antoine FATIGUA, Sophie D'HERBROMEZ-PROVOST

Elus et leurs représentants :

Députés : David PETIT (représentant de Mme DEGOIS, titre ?)

Départements : Florian MAITRE et Bernard BARNEOUD (département de la Savoie),

Agglomérations : Benjamin DROMARD (Grand Lac), Jean DEGUERRY (Haut Bugey Agglomération), Mr COLLON, Mr CARACO et Mr DASTEL (Grand Chambéry),

Communautés de communes : Julien BOUCHET (Communauté de Communes du Genevois), Philippe CHARLOT FLORENTIN (Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc), Francine MARTINAT et Laure GERARD (Communauté de Communes Bugey Sud), Alice TUAL (Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie), Jaques BURNET (Communauté de Communes Pays d'Evian et Vallée d'Abondance), Franck VILLAND (Communauté de Communes Cœur de Savoie), Pierre AGERON et Emilie ROBERT (Communauté de Communes Fier et Ussets),

Syndicats : Mr DAVESNE (Syndicat Mixte de l'Agglomération Grenobloise),

Associations d'usagers (ou autres) :

Michel LEVY (FNE Savoie), Joël JACQUIER (Groupement Transfrontalier Européen (GTE)), Julien TROCCAS (Sud Rail), M. DUBESSE (UDAPEI Savoie), M. RABATEL ET Michel VERDEL (ADUT), M. MARLEL (Etoile de Veyne), M. REBOURG et M. LEMAIRE (FNAUT AURA), Monique GIROUD, Alexis GRABIT et Nathalie TEPPE (ADTC), Luc LEVERT et Franck MAURICE (AEDTF), Nicolas DEPRez et Adrien COUZINIER (Collectif d'usager de la ligne Culoz/Seysssel/Bellegarde/Genève), Mr TOURNIER (CGT).

Introduction

Support de présentation – Voir pièce jointe

Frédéric AGUILERA souhaite la bienvenue à tous les participants. Il remercie les élus des territoires et de la Région présents à la réunion.

Il indique qu'il a souhaité rester sur ces modalités de concertation avec les quatre grands « comités de mobilité » en place avant de réfléchir une éventuelle modification : la Région devra s'interroger autour de sa compétence d'AOML dans un certain nombre de territoires.

Avec le Président WAUQUIEZ, il a été décidé d'élaborer une feuille de route à horizon 2035, que la Région finalisera pour l'été 2022. Ces comités de mobilité sont une occasion importante de prendre connaissance des enjeux, même si nous proposons aussi d'autres formes d'échanges et de concertation. Cette feuille de route aura **deux axes majeurs** :

- **Réfléchir à une augmentation de l'offre de mobilité**, en territoire dense pour décongestionner, comme dans les territoires peu denses pour offrir des vraies solutions
- **S'inscrire dans la stratégie de décarbonation** des Accords de Paris afin qu'à l'horizon 2050, et si possible avant, la Région puisse produire des investissements massifs sur ce sujet.

Ces grands objectifs seront travaillés bassin par bassin, les besoins et problématiques et approches stratégiques étant très différents selon les territoires.

La réunion se déroulera en trois parties principales, avec alternance d'exposés et de temps d'échanges :

- Un bilan sur les transports interurbains et actualités
- Un bilan sur les Ter et perspectives
- Une présentation des actions régionales pour la mobilité

Présentation

1. Bilan transports interurbains et actualités

Frédéric AGUILERA souligne que, en intégrant l'ensemble des départements, la Région a doublé le nombre de voyageurs pris en charge par ses services, soit aujourd'hui 220 000 voyageurs. C'est un grand défi qui a été relevé ; il a représenté un travail majeur d'harmonisation, pour lequel il reste des perspectives d'amélioration, notamment de coordination à l'échelle de cette grande région.

Temps d'échanges :

<p>Antoine FATIGUA (CESER) se questionne sur l'harmonisation tarifaire pour les abonnements scolaires et les familles.</p> <p>Au sujet de la LOM, il note que la reprise de gestion de certains réseaux lors du transfert de compétence a conduit la Région à renoncer à la perception du versement transport soit un</p>	<p>Frédéric Aguilera répond que le sujet est bien identifié et doit faire l'objet de décision dans le courant du mandat.</p> <p>Concernant le versement transport, Frédéric Aguilera confirme que la Région a bien conscience de la perte des recettes associées à ces transferts et qu'il s'agit d'une position assumée.</p>
--	---

<p>manque à gagner de plusieurs millions d'euros par an.</p> <p>Il s'interroge sur les manques de conducteurs et indique que les contrats ne doivent pas privilégier le prix le plus bas au détriment du local ou de la capacité du transporteur à assumer le service.</p>	<p>En effet, la législation ne permettant pas à ce jour de percevoir un versement transport à l'échelle de la Région, cet effort permettra d'alléger les entreprises des territoires concernées.</p> <p>Concernant le manque de conducteurs, il précise que le problème ne provient pas des marchés passés par la Région. Le manque de conducteurs est plus structurel et lié aux conditions de travail (contrats courts, rémunérations faibles, moindres disponibilités de conducteurs etc..). Le problème est national et fait l'objet de réflexion pour la FNTV.</p>
<p>ADTC/FNAUT souhaite avoir un point d'avancement sur le sujet de l'intégration tarifaire sur Chambéry.</p>	<p>Frédéric Aguilera confirme que le sujet de l'intégration tarifaire concerne toutes les grandes agglomérations régionales et que ce point sera intégré à la feuille de route 2035. Le travail sera également mené pour Chambéry.</p>
<p>FNAUT souhaite proposer l'accès des usagers des transports interurbains sur les cars scolaires. Elle veut également des précisions sur les travaux d'accessibilité PMR en gares notamment à la Tour du Pin.</p>	<p>Frédéric Aguilera note que l'accès des usagers à bord des cars scolaires doit s'étudier, les horaires et fonctionnalités offertes pouvant varier très fortement suivant la taille des réseaux. Il n'est pas forcément souhaitable par ailleurs d'avoir des usagers réguliers à bord de certaines circulations scolaires.</p> <p>Concernant l'accessibilité en gare de la Tour du Pin, identifiée dans le schéma d'accessibilité, des actions sont en cours.</p>
<p>FNAUT souhaiterait disposer d'informations relatives à la fréquentation des lignes du réseau de l'Isère. Elle souhaite savoir où en est le transfert envisagé de 3 lignes vers le réseau de l'agglomération Grenobloise SMAG.</p>	<p>La Région répond que des statistiques sont disponibles mais que la crise sanitaire a fortement dégradé les résultats de fréquentation (il y avait auparavant de l'ordre de 7 millions de validations). Concernant le transfert des lignes, le dossier est en cours et doit faciliter la vie des usagers.</p>

2. Bilan TER et évolutions programmés aux services annuels 2022 et 2023

- La Région présente le bilan de l'offre TER 2016-2020 ainsi que les points remontés par les associations d'usagers lors du Comité technique du printemps
- SNCF Voyageurs présente les impacts de la crise sanitaire et les dernières évolutions sur les usages du TER
- SNCF Réseau présente la carte des principaux travaux programmés pour 2022
- La région présente les principales évolutions programmées au SA 2022 ainsi que les principales évolutions prévues au SA 2023

La Région présente les principaux projets et études concernant le territoire Alpes qui s’inscriront dans la feuille de route 2035 :

- **Etoile Ferroviaire Grenobloise** : poursuite des études pour premières réalisations « court terme », à financer début 2022
- **Etoile Ferroviaire de Chambéry** : rendu de l’étude préliminaire en septembre 2022
- **Le projet Aix – Annecy** : phase projet à financer au T1 2022
- **Modernisation de la ligne en vallée de l’Arve** : concertation publique en cours – rendu des études AVP fin 2022
- **Projet de réhabilitation de la Ligne Sud Léman** : concertation publique en septembre 2022
- **Extension du Léman Express** : lancement des études préliminaires courant 2022
- **Les accès français au Lyon-Turin** : programme des réalisations à définir pour 2023
- **Plan de sauvetage Grenoble-Gap / Livron – Aspres** : réalisation des travaux et réouverture de ligne

Temps d’échanges

<p>La Communauté de Communes du Bugey Sud souhaiterait savoir si une articulation est possible entre les offres du Sud Bugey et les lignes de l’antenne de Haute-Savoie.</p>	<p>La Région indique bien avoir cette perspective en ligne de réflexion. Elle sera intégrée dans le cadre des prochains marchés et consultations à venir.</p>
<p>ADTC fait également part de difficultés de correspondances entre les offres TER et LEX avec les cars vers/depuis les stations.</p>	<p>La Région indique que ces offres sont le plus souvent construites en correspondance avec les TGV mais qu’il n’est pas toujours possible d’offrir toutes les relations en correspondance sur TER.</p>
<p>Collectif d’usager de la ligne Culoz/Seysse/Bellegarde/Genève note la ponctualité toujours mauvaise sur la ligne Lyon-Genève.</p>	<p>La Région précise que l’axe Lyon-Genève est sujet à des taux élevés d’irrégularité du fait d’un matériel ancien (Corail), de travaux (travaux par ailleurs programmés également en Suisse en 2023) et a même subi des intempéries à l’automne. En 2021, le taux de ponctualité s’est amélioré, mais il demeure encore sensiblement inférieur à la moyenne régionale. Le saut qualitatif devrait pouvoir intervenir lors du remplacement des rames Corail sur la ligne.</p>
<p>FNAUT souhaite savoir si la Région est parvenue à conclure un accord avec SNCF-Réseau concernant la charte de qualité de service.</p>	<p>La Région indique que les discussions ont avancé mais que certains points font encore l’objet de désaccord. La finalisation de cette charte fera l’objet d’échanges entre la Région et SNCF-Réseau en 2022. Le dossier est donc toujours d’actualité.</p>
<p>Le Syndicat CFDT Cheminot souhaite disposer d’éléments relatifs au contentieux en cours avec la SNCF consécutif à la crise sanitaire. Il souhaite</p>	<p>Frédéric Aguilera répond que le contentieux entre la Région et la SNCF fait l’objet d’échanges au plus haut niveau, entre le Président de Région et la Direction Générale de SNCF.</p>

également le maintien des guichets en gare et revient sur le cas de St Marcellin	Il souhaite également que la SNCF ne procède pas à des réductions de service (situation nationale de tension sur les ressources SNCF). Concernant la distribution, la Région maintien son moratoire visant à ne plus fermer de guichets. Le cas de St-Marcellin a fait l'objet de plusieurs courriers précisant l'autonomie de gestion interne de la SNCF concernant le personnel mais avec l'obligation du maintien du guichet.
CC Rumilly Terre de Savoie regrette que l'offre Annecy-Genève soit limitée en volume et fréquence. Il devrait être possible de faire mieux.	La Région indique que le renforcement de la fréquence sur cet axe nécessite en préalable des travaux lourds d'infrastructures. Des éléments seront présentés lors de cette séance, incluant la réflexion jusqu'à Rumilly (<i>voir support en pièce-jointe</i>).
Grand Chambéry demande un retour d'expérience sur les itinéraires Nord et Sud des trains Lyon-Chambéry : un itinéraire s'impose-t-il ?	La Région indique que les 2 itinéraires disposent de temps de parcours analogues. En revanche, et assez logiquement puisque l'itinéraire Nord emprunte des doubles voies, cet itinéraire est un peu (mais pas sensiblement) plus fiable et robuste en production. Mais le retour de l'itinéraire par le Sud est important pour rétablir une bonne desserte de l'avant-pays savoyard.
FNAUT demande une régulation des départs TER lorsque les TGV sont en retards. Elle note ainsi que le Groupement Transfrontalier Européen un problème non résolu d'achat de parcours entre Genève et Chamonix et regrette le temps de parcours trop long des trains Léman Express Annecy ⇔ Genève par rapport aux services autocars existants.	La Région confirme à nouveau que ce type de régulation n'est pas toujours possible. Si le TGV est trop en retard et que le TER est déjà parti, la SNCF se doit d'assurer une prise en charge (inscrit dans les CGV du titre de transport). La SNCF indique que cette difficulté est liée à la tarification internationale et qu'elle va se pencher à nouveau sur cette difficulté de vente.
ADTC s'étonne que l'on puisse travailler sur des projets cadencés au ¼ d'heure sur le périurbain grenoblois alors qu'il existe des trous d'offre notables en journée et week-end entre Grenoble et Chambéry.	Frederic Aguilera confirme qu'il y a des besoins sur tous les territoires. Il ne faut pas opposer les projets et avancer. La question des creux d'offre devra être explorée.

3. Actions régionales pour la mobilité

La Région présente ses projets relatifs au matériel roulant ainsi que les actions menées pour le développement des services aux voyageurs, l'accessibilité et l'usage du vélo.

Antoine FATIGUA (CESER) s'interroge sur plusieurs sujets : Il note que la 1 ^{ère} arrivée TER à Bourg St-Maurice depuis Chambéry est trop tardive pour permettre d'accéder aux stations de ski. Il faudrait un train plus tôt. Il souhaite, ainsi que la FNAUT , savoir pourquoi le projet de modernisation du sillon Alpin Nord	La Région indique qu'en partenariat avec l'Office de Tourisme de Brides-les-Bains, une offre tarifaire sera proposée pendant 4 week-end du 7 au 30 janvier 2022 au départ de Lyon et Chambéry (slide 61). Cela pourra répondre en partie à la demande formulée. Concernant le projet de modernisation Aix-Annecy, présenté aussi en séance (slide 53),
---	--

<p>Aix-Annecy est aussi long et demande de regrouper les 2 phases. Il demande à disposer des suites des études menées pour le renforcement du site de maintenance de Chambéry.</p> <p>Enfin, il s'interroge sur la différence de tarification applicable aux consignes à vélos suivants les gares.</p>	<p>Frederic Aguilera précise que s'il convient que les délais d'instruction soient longs, il note aussi qu'une part du délai est lié au bouclage du plan de financement.</p> <p>Enfin, concernant l'atelier de Chambéry, les études sont en cours et devrait conduire à une délibération début 2022 pour acter le renforcement des installations actuelles.</p> <p>SNCF répond que cette particularité est résultante de l'histoire de chaque projet en gares. Une expérimentation de solution gratuite est en cours : les résultats pourront être communiqués lors des prochaines instances.</p>
<p>ADUT souhaite alerter sur les conflits sillons qui émergent sur le dossier Lyon/Turin : il ne faudrait pas que le fret vienne contraindre le transport de voyageurs.</p>	<p>Frederic Aguilera précise que le dossier Lyon-Turin est un dossier européen entre l'Etat et l'Italie. Ce dossier est victime de 10 ans de non-décisions ou imprécisions, notamment vis-à-vis des accès alors que le versant Italien du dossier avance. La Région est bien évidemment vigilante et souhaite que le projet bénéficie aux usagers et pas seulement au fret.</p>
<p>Sud Rail souhaite que la Région AURA pousse le développement des trains de nuit.</p>	<p>Frédéric AGUILERA indique que la Région soutient et soutiendra le développement des trains de nuits en Région. C'est le cas en Auvergne notamment. Des échanges sont en cours avec l'Etat qui a la compétence sur le sujet.</p>
<p>FNAUT rappelle la vétusté de la passerelle de Culoz, et les difficultés rencontrés pour l'emprunter avec des vélos. Elle note par ailleurs que le comité Alpes pourrait être scindé en plusieurs territoires. Elle souhaite également un prolongement des TER de Rives à St-André-le-Gaz et une étude de doublement de la voie SAG-Chambéry.</p>	<p>La Région lui répond que les projets de renforcement d'offre sont bien identifiés et sont analysés dans le cadre des réflexions en cours sur le « RER Grenoblois ».</p> <p>Concernant la concertation, le découpage de la plaque « Alpes », déjà envisagé lors des comités techniques, sera bien évidemment pris en compte dans le cadre de l'adaptation des instances en « comités des partenaires ».</p>

A l'issue de ces échanges, **Frédéric AGUILERA** dresse un point sur la prise de compétence « AOM-locales » par la Région à la suite des dispositions de la loi LOM. Il indique que sur 107 communautés de communes concernées, 95 ont fait le choix de transférer tout ou partie de leur compétence mobilité à la Région. Ce transfert ainsi que l'organisation de la concertation associée conduiront la Région à formaliser des propositions d'organisation en lien avec les territoires courant 2022. A ce titre, les comités de concertation pourront évoluer vers des comités des partenaires. Des rencontres seront organisées entre la Région et les élus locaux pour mettre en œuvre ces nouvelles dispositions.

Conclusion

Frédéric AGUILERA remercie les participants au comité de mobilité. Il indique qu'il reviendra prochainement vers les participants à l'occasion de l'établissement de la feuille de route 2035 ainsi qu'à l'occasion du prochain cycle de concertation 2022.